

Conseil municipal du 25 juin 2018

Rapport de présentation du Compte Administratif 2017

Rapporteur : Jean-Michel EON

Sommaire

PREAMBULE : RAPPEL DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE.....	3
1. LES PRINCIPALES REALISATIONS BUDGETAIRES 2017	4
1.1 LA POLITIQUE EDUCATION/JEUNESSE	4
1.2 LA POLITIQUE CULTURELLE.....	5
1.3 LA POLITIQUE SPORTIVE.....	5
1.4 LES POLITIQUES SOLIDARITES/INSERTION ET PETITE ENFANCE	6
1.5 LA POLITIQUE DE RELATION AUX USAGERS	6
1.6 UN SOUTIEN RENFORCE AUX ACTEURS DE LA VIE LOCALE	6
1.7 LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	7
1.8 LA GESTION DES MOYENS INTERNES.....	7
2. PRESENTATION DES EQUILIBRES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017	9
2.1 EVOLUTION DES EQUILIBRES FINANCIERS.....	9
2.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
2.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19

Préambule : Rappel de la procédure budgétaire

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Plus qu'un compte rendu de gestion de l'ordonnateur à l'assemblée délibérante, il traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la collectivité.

Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, et dans le résultat dégagé, qui permet de financer les investissements futurs.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

Le présent rapport s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, les principales réalisations par politique publique pour l'année 2017, ainsi que l'équilibre des comptes par section de l'exercice budgétaire.

1. Les principales réalisations budgétaires 2017

A mi-mandat électoral, le compte administratif 2017 s'inscrit dans une continuité d'action et de projets par rapport aux années précédentes, et traduit de manière renouvelée les engagements pris par la municipalité devant les Couëronnais. Le compte administratif répond ainsi parfaitement aux orientations municipales en matière de préservation du service public de proximité, dans toutes ses dimensions culturelles, sportives et sociales, et avec une volonté de préparer l'avenir de la ville, dans un contexte socio-démographique en pleine évolution.

A ce titre, l'exercice 2017 se caractérise par une politique d'investissement particulièrement forte. Le niveau sans précédent des dépenses d'équipements (plus de 6,5 millions d'Euros) conforte l'ambition de la municipalité de répondre de manière volontariste à la nécessité d'adapter les services à la population, et de structurer le territoire d'équipements publics de qualité indispensables à la dynamique et au rayonnement de la Ville.

Pour autant les équilibres budgétaires et financiers restent fragiles. Les contraintes extérieures sur les ressources, qui se sont renouvelées en 2017, et des taux de réalisation particulièrement proches des inscriptions initiales en dépenses, amènent à une nouvelle dégradation globale des indicateurs financiers. Celle-ci reste toutefois maîtrisée par une gestion rigoureuse et en responsabilité menée en collaboration avec l'ensemble des services municipaux, et par les choix opérés en matière de fiscalité locale.

La présentation des principales réalisations budgétaires de l'exercice 2017 par politique publique traduit de manière concrète l'engagement de la ville auprès de l'ensemble de nos concitoyens mais aussi, plus largement, auprès de tous les acteurs de la vie locale, et notamment des associations, dont les actions et projets s'inscrivent parfaitement en cohérence avec ceux de la municipalité.

1.1 La politique éducation/jeunesse

Les moyens financiers conséquents réalisés traduisent, une année de plus, la priorité donnée par la municipalité à la politique éducation/jeunesse en cohérence avec les enjeux de qualité d'accueil, de bien-être des enfants et de réussite éducative.

S'agissant du fonctionnement des écoles, des accueils péri-éducatifs et de loisirs, les réalisations constatées en fonctionnement s'élèvent à **6 195 695 €**, comprenant les fournitures et prestations de services requises, les dépenses de fluides et de personnel des agents travaillant dans les écoles et à la restauration, ainsi que les autres contributions obligatoires. Ce montant représente plus de **30%** des dépenses globales de fonctionnement.

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement constatées s'établissent en détail comme suit :

- Soutien à l'enseignement primaire public (dotations en matériel/fournitures scolaires, animations et sorties scolaires, hors participation obligatoire versée à l'OGEC) : 200 556 €
- Ateliers éducatifs et accueils périscolaires : 139 261,35 €
- ALSH du mercredi après-midi : 17 094,18 €

Ces activités ont été encadrées par près de 120 agents pour un coût de personnel s'élevant à **3 648 591 €**.

S'agissant de la restauration collective, le compte administratif fait ressortir un montant de **1 746 671 €**, dont 1 134 765 € de dépenses de personnel, 57 842 € de fluides, et 554 063 € de fournitures et prestations de services, intégrant le contrat de restauration avec la société Restoria pour un montant de 414 476 €.

Les autres contributions obligatoires dues au titre de la politique éducation s'élèvent à **268 207 €** et se déclinent comme suit : 246 663 € de participation de la Ville au fonctionnement de l'école privée Saint-Symphorien, et 21 544 € au titre des charges de fonctionnement des enfants couëronnais scolarisés hors commune.

Les activités proposées par le service enfance jeunesse ont mobilisé des crédits à hauteur de **134 069 €** (fonctionnement et investissement), dont 108 130 € de dépenses de personnel.

Les recettes liées aux services proposés se sont élevées à **2 275 673 €** et se décomposent de la manière suivante :

- **1 236 870 €** de participation des familles aux services scolaires, périscolaires et de restauration
- **8 384 €** de participation familles aux autres activités proposées par le service enfance/jeunesse
- **386 298 €** de participation de la CAF au titre de la PSO (prestation de service ordinaire)
- **525 818 €** au titre du contrat enfance/jeunesse.
- **102 917 €** de dotation de l'Etat (fond de soutien des rythmes scolaires, et autres aides accessoires)
- **15 386 €** de participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron.

En matière d'investissement, **plus de 72%** des dépenses d'équipements ont été consacrées à la politique éducation/jeunesse.

Le début des travaux de construction du nouveau groupe scolaire Jean Zay, accueil périscolaire et ALSH dans la ZAC ouest centre-ville, dont la livraison est envisagée pour la rentrée scolaire 2018 constitue évidemment la part majoritaire : **4 455 060 €** de crédits de paiement au titre de l'exercice 2017, soit environ 55% du montant total de l'opération.

Pour le reste, c'est un crédit de **249 305 €** qui a été mobilisé dans le cadre du programme d'amélioration et de sécurisation des équipements existants, comprenant les travaux d'entretien et de réfection du patrimoine bâti scolaire (sécurisation/clôture école Paul Bert, toiture école Louise Michel, périscolaire école Léon Blum,...) ainsi que du renouvellement des matériels, mobiliers scolaires, périscolaires, et de restauration, ainsi que des aires de jeux dans les écoles.

Enfin, les subventions versées par la commune aux principaux partenaires associatifs, qui œuvrent, dans un esprit de solidarité, à la mise en œuvre de la politique enfance/jeunesse, se sont élevées comme suit :

- Amicale laïque Couëron centre : 234 894 € au titre de l'ALSH
- Centre socio-culturel Pierre Legendre : 178 890 €
- Centre socio-culturel Henri Normand : 166 246 €.

1.2 La politique culturelle

La dynamique culturelle de la ville œuvre pour un mieux vivre ensemble et contribue à son rayonnement au cœur du territoire métropolitain. Les moyens financiers consacrés à cette politique ont permis de mettre en œuvre les orientations municipales en matière d'ouverture et de diversité culturelle, ainsi que de redécouverte de notre territoire, et de valorisation du patrimoine culturel de la ville :

Le compte administratif fait part d'un montant de **1 625 469 €** (fonctionnement et investissement), intégrant les différents projets et actions culturelles réalisées, dépenses de personnel et de fluides dédiées à la politique culturelle, ainsi que le soutien aux initiatives locales culturelles, soit **8%** des dépenses de fonctionnement, et **1%** des dépenses d'investissement.

Ils se déclinent principalement de la manière suivante :

- **Action culturelle transversale**, intégrant notamment le dispositif d'éducation culturelle et artistique touchant l'ensemble des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville au travers de la diffusion de spectacles, d'itinéraires et d'actions de sensibilisation : **314 003 €**, auxquels il convient d'ajouter **184 210 €** de subventions aux associations culturelles, en particulier l'école de musique.
- **Lecture publique** (renouvellement des collections, développement des usages numériques, actions culturelles autour de la lecture publique, personnel, fluides,...) : **699 213 €**
- **Spectacle vivant** (saison culturelle du Théâtre Boris Vian, accueil de compagnie en résidence, personnel, ...) : **257 191 €**
- **Patrimoine culturel** : **168 870 €**

1.3 La politique sportive

Depuis le début du mandat, la municipalité s'est attachée à accompagner la dynamique sportive forte de son territoire par un soutien renouvelé aux partenaires associatifs, et par une politique d'équipement structurante qui répond à l'évolution des pratiques sportives.

En 2017, c'est un montant de **2 261 035 €** (fonctionnement et investissement) qui est constaté au compte administratif au titre de la politique sportive, soit **8%** des dépenses de fonctionnement, et **8%** des dépenses d'équipement.

- Fonctionnement de la piscine municipale : fournitures et prestations de services requis, fluides et dépenses de personnel : **585 673 €**
- Fonctionnement des autres installations sportives (terrains et gymnases) : fournitures et prestations de services, fluides et dépenses de personnel : **1 021 918 €**
- Subventions aux associations sportives : **117 764 €**
- Solde des travaux de construction d'un plateau athlétique sur le complexe Paul Langevin : **362 446 €**
- Solde des travaux de réalisation d'un terrain synthétique sur le complexe René Gaudin : **79 179 €**
- Travaux de réfection, de sécurisation, de maintenance et de renouvellement des structures, équipements, et matériels sportifs (investissement) : **94 055 €**

1.4 Les politiques solidarités/insertion et petite enfance

Les résultats du compte administratif 2017 du CCAS, approuvé en avril dernier, confortent la volonté du CCAS de trouver un équilibre entre une politique d'action sociale et petite enfance volontariste et adaptée aux évolutions démographiques et sociales de la commune, et la nécessité de préserver une santé financière propre indispensable à la poursuite des actions et projets portés par le CCAS.

L'équilibre des comptes du CCAS est majoritairement assuré par la contribution du budget de la ville au fonctionnement du CCAS.

En 2017, cette subvention s'est élevée à **1 492 000 €**, soit 65,66% des recettes totales du CCAS.

La dynamique des autres recettes propres au CCAS (prestations de services, CAF, remboursements sur rémunération du personnel), ainsi que la maîtrise de ses dépenses courantes ont nécessité de mobiliser la subvention de la ville à hauteur de **95,03%** du montant inscrit, ce qui conforte le soutien important et renouvelé de la municipalité à la mise en œuvre de sa politique d'action sociale et de solidarité en faveur des populations les plus vulnérables.

1.5 La politique de relation aux usagers

Depuis plusieurs années, la ville fait de l'accès facilité au service public un axe important de développement, et ceci qu'il s'inscrive dans le cadre du développement des usages numériques, ou de l'accueil physique dans les services municipaux.

L'année 2017 a vu se finaliser l'opération de réhabilitation du bâtiment La Fonderie, quai Jean-Pierre Fougerat, qui permet désormais aux usagers de bénéficier d'un accueil facilité et modernisé des services éducation jeunesse et sport sur l'espace de la Tour à Plomb. Les crédits de paiement constatés au compte administratif 2017 s'élèvent à 523 754 € (soit environ 45% du coût global de l'opération), ce qui représente 8% des dépenses d'équipement totales.

S'agissant des services numériques (site internet, démarches en lignes, mise à disposition de postes publics) les crédits réalisés s'élèvent à hauteur de 18 332 €.

1.6 Un soutien renforcé aux acteurs de la vie locale

Le compte administratif 2017 fait ressortir un soutien financier et logistique fort et renouvelé de la municipalité aux associations locales, dont le dynamisme contribue activement au lien social et à l'attractivité de la commune.

C'est ainsi 117 structures qui ont bénéficié de subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles pour un montant de 1 079 407 € en 2017.

1.7 La politique d'aménagement du territoire et cadre de vie

La politique d'aménagement du territoire et cadre de vie poursuit plusieurs objectifs stratégiques, qui tendent à favoriser un cadre de vie et des espaces publics urbains harmonieux et attractifs, mais aussi le renouvellement de la ville sur elle-même par l'aménagement et la revitalisation des centres bourg et Chabossière.

Le rôle de Nantes Métropole est déterminant dans ces évolutions. L'arrêt du nouveau plan local d'urbanisme (PLUM) en avril dernier est une étape importante dans l'élaboration de ce document de planification urbaine qui a pour objet de définir et organiser l'aménagement et le développement du territoire métropolitain pour les 15 prochaines années.

S'agissant des moyens humains, actions et contributions municipales constatées au titre de la politique d'aménagement du territoire et cadre de vie, le compte administratif 2017 relate les montants suivants :

- Espaces verts et naturels : **1 255 117 €** en fonctionnement, dont 1 025 341 € de dépenses de personnel, et **136 233 €** en investissement (dont la réalisation de l'aire de jeux au parc Joseph Bricaud).
- Aménagement urbain et action foncière : **702 162 €**, dont 205 000 € d'acquisition foncière, 98 494 € de charges générales, et 398 667 € de dépenses de personnel.

1.8 La gestion des moyens internes

La mise en œuvre des politiques publiques ci-dessous s'appuie sur des fonctions supports dont les missions principales sont de piloter l'affectation et l'évolution des ressources, de définir et mettre en œuvre les procédures et outils requis, d'accompagner les services dans le pilotage de leurs ressources, et de développer une culture commune porteuse d'amélioration de l'efficacité et de la qualité de vie au travail.

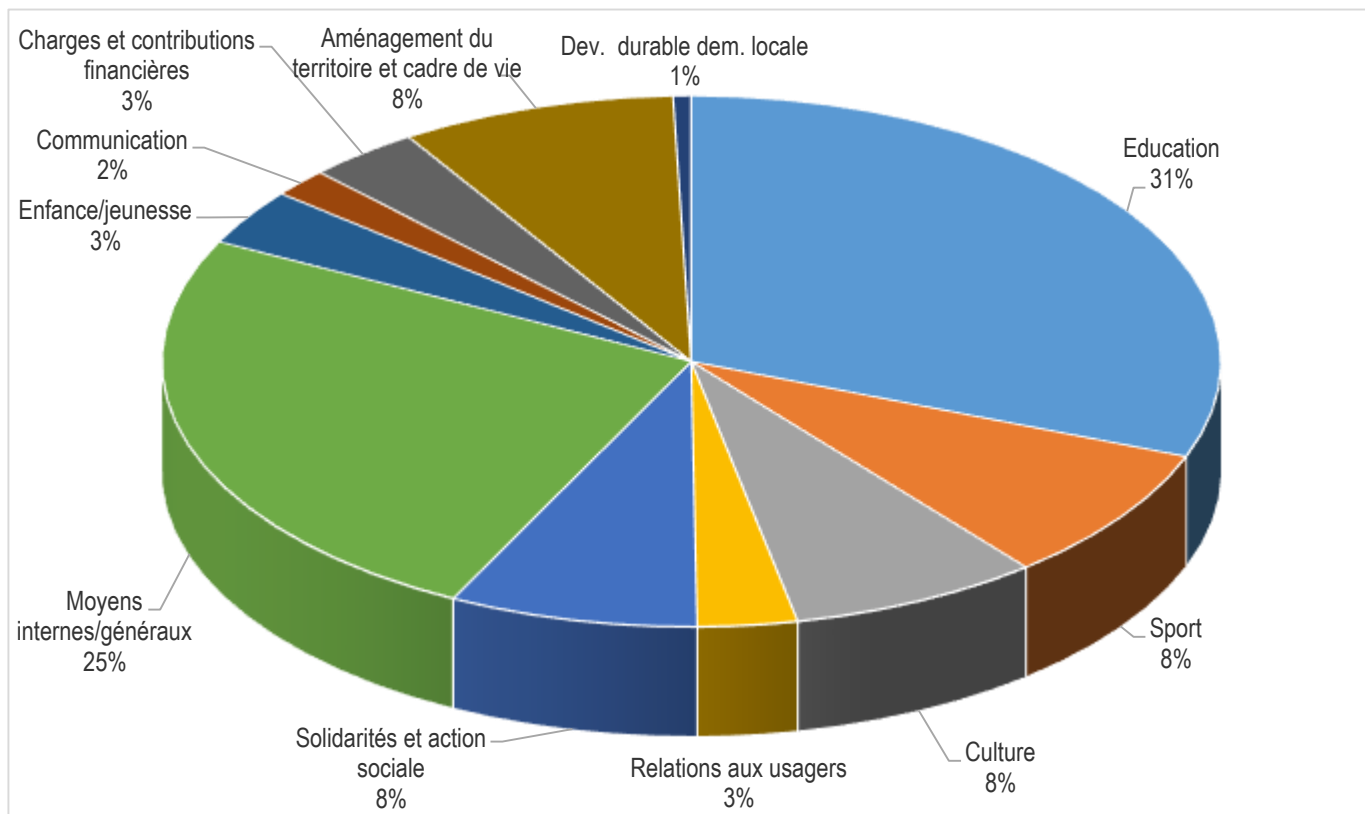
Ces fonctions supports concernent principalement les finances et la commande publique, le contrôle de gestion, les ressources humaines, le système d'information, les moyens généraux, le patrimoine bâti et l'entretien ménager, pour une masse salariale globale de **2 519 785 €**.

La mise en œuvre des politiques publiques s'appuie également sur un patrimoine, que la ville a continué, en 2017, d'entretenir et de moderniser, au regard des enjeux de sécurité, d'accessibilité, de maîtrise de l'énergie et de réponse aux besoins opérationnels des services.

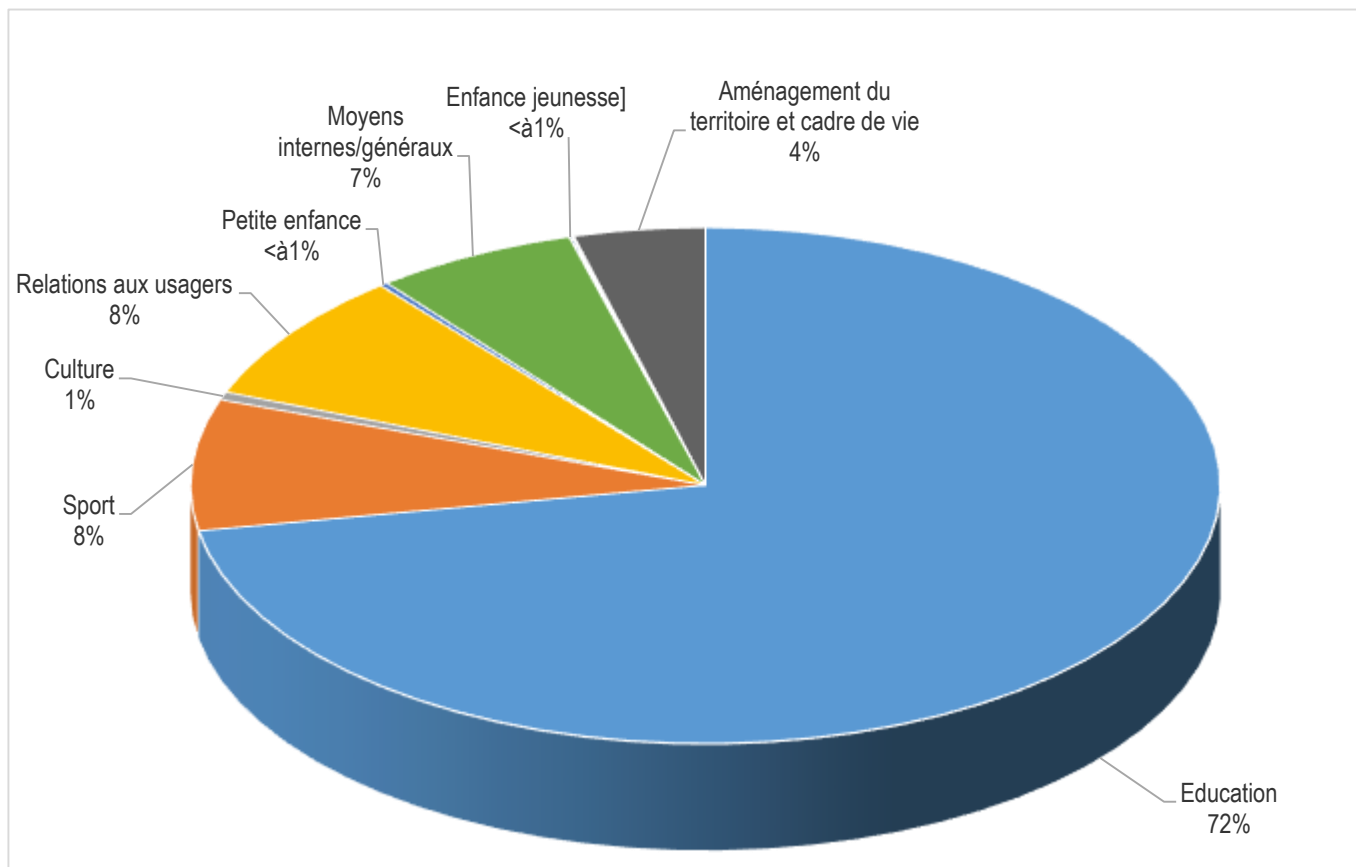
En cela, le compte administratif 2017 fait ressortir les montants suivants :

- Mise en œuvre et maintien d'une infrastructure informatique performante et durable, et développement des usages numériques internes : **215 539 €** en investissement et **291 436 €** en fonctionnement (hors charges de personnel)
- Rénovation, entretien et maintenance des bâtiments communaux (hors charges de personnel et hors projets déclinés par politique publique cités ci-dessus) : **527 201 €** en fonctionnement et **116 428 €** en investissement.

Graphique 1 : Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques



Graphique 2 : Déclinaison des dépenses d'équipement par politiques publiques



2. Présentation des équilibres financiers de l'exercice 2017

Cette deuxième partie du rapport a pour objectif de présenter les principaux ratios permettant d'apprécier la santé financière de la collectivité, et de détailler par chapitre budgétaire les évolutions et taux de réalisation constatés, en fonctionnement et en investissement, sur une échelle pluriannuelle.

2.1 Evolution des équilibres financiers

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes courantes de fonctionnement	21 956 994,73	22 121 557,76	22 740 240,98	22 440 777,11	22 940 406,42
Dépenses courantes de fonctionnement	18 464 107,53	19 241 061,30	19 319 730,41	19 666 539,57	20 503 278,91
Épargne de gestion courante	3 492 887,20	2 880 496,46	3 420 510,57	2 774 237,54	2 437 125,51
Charges financières	391 884,74	375 746,56	364 643,49	315 149,71	284 866,98
Produits financiers	21 334,34	10 431,24	0,00	23 410,38	0,00
Charges exceptionnelles	19 311,46	43 454,95	38 474,80	81 349,72	24 767,24
Produits exceptionnels	35 693,07	98 562,82	51 143,93	97 373,90	175 403,10
Épargne brute	3 138 718,41	2 570 289,01	3 068 536,21	2 498 522,39	2 302 896,39
Capital de la dette	869 002,79	688 505,95	705 523,38	715 150,82	743 448,01
Épargne nette	2 269 715,62	1 881 783,06	2 363 012,83	1 783 371,57	1 559 448,38
Remb capital dette transférée	240 625,19	230 194,35	0,00	0,00	0,00
Épargne nette corrigée	2 510 340,81	2 111 977,41	2 363 012,83	1 783 371,57	1 559 448,38
Capital restant du	9 000 172,86	8 311 666,91	7 654 219,75	6 939 068,93	8 930 706,47
Capacité de désendettement (en années)	2,87	3,23	2,49	2,78	3,88
Taux d'épargne brute	14,26%	11,56%	13,46%	11,07%	9,96%

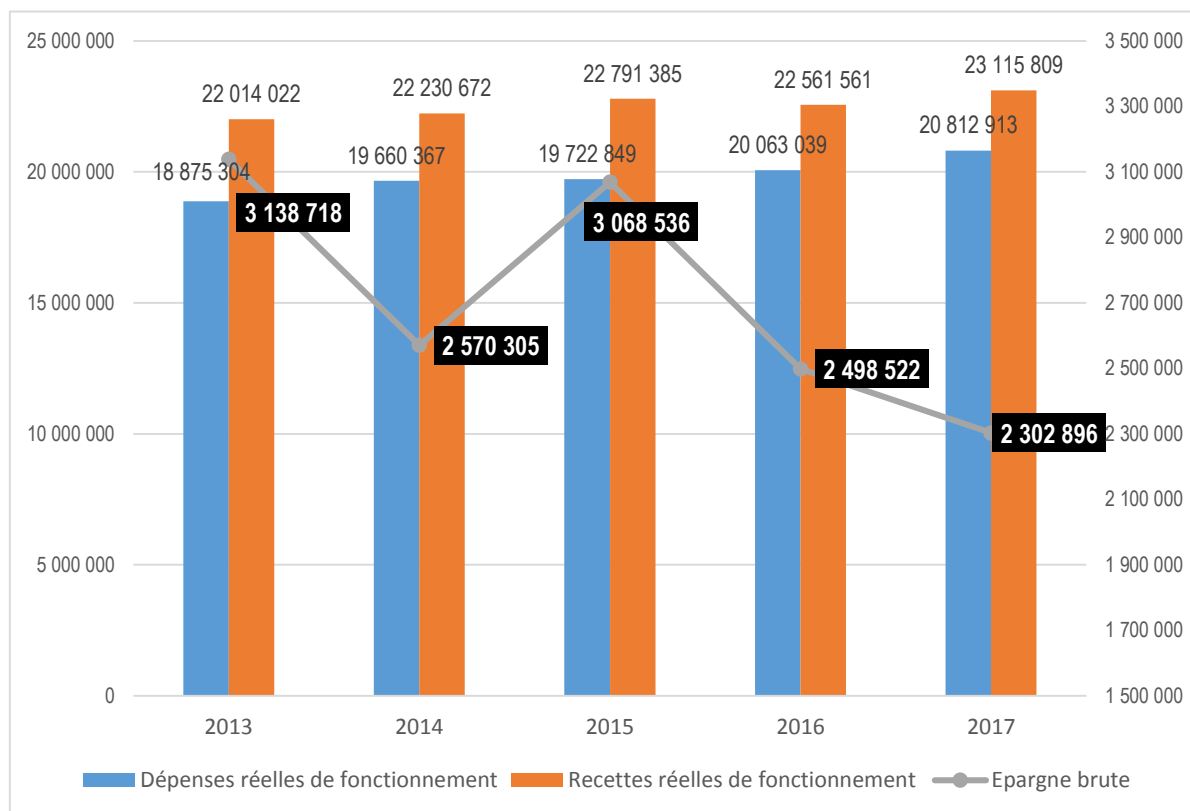
L'épargne de gestion courante est la plus à même de qualifier la situation financière de la commune. En effet, elle est le résultat de l'activité quotidienne des services municipaux, sans prise en compte des dépenses et recettes exceptionnelles et financières.

Malgré la reprise relative de la croissance des recettes entre 2016 et 2017 (+2,23%, très principalement en raison de l'augmentation des taux de fiscalité locale), la forte progression des dépenses courantes de fonctionnement (+4,25%), engendre une nouvelle dégradation de l'épargne de gestion par rapport à l'exercice 2016 (-12,15%). Avec un montant de 2 437 125,51 €, elle atteint ainsi son niveau le plus bas depuis 10 ans.

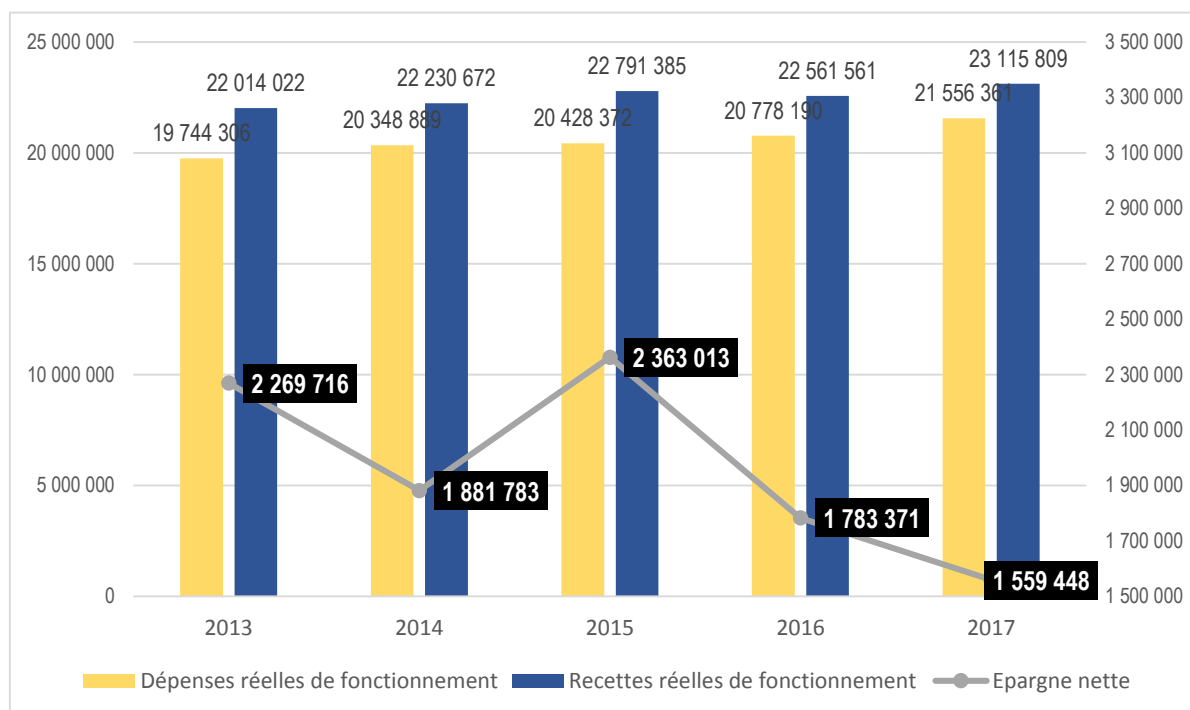
La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute** (graphique n°1 ci-dessous). Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

Le taux d'épargne brute, qui correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement est égal à **9,96%**. Ce ratio descend pour la première fois sous la barre des 10%, et est donc à mettre particulièrement sous surveillance pour les années à venir.

Graphique 3 : évolution de l'épargne brute



Graphique 4 : évolution de l'épargne nette (hors opération de remboursement anticipé de la dette)



L'exercice 2017 se traduit par un nouvel « effet ciseau » (progression des recettes inférieure à la progression des dépenses), et par conséquent, par une dégradation généralisée des ratios d'analyse financière. La collectivité n'est pas mise, à ce stade, en difficulté financière, mais elle doit impérativement s'inscrire dans une démarche de restauration des épargnes, dont la tendance à la baisse n'est pas financièrement soutenable à moyen terme.

2.2 La section de fonctionnement

Les comparaisons 2016/2017 explicitées ci-dessous doivent être étudiées avec beaucoup de prudence. Le compte administratif ne représente qu'une image des comptes arrêtés au 31 décembre qui se fige sur des périmètres de dépenses et de recettes non constants, dans certains cas, d'une année sur l'autre. Les taux de croissance annuels moyens par chapitre sur la période 2013-2017 sont ainsi plus révélateurs des tendances d'évolution qui caractérisent les comptes de la ville.

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	2016	2017	Différence	Variation
011 - charges à caractère général	3 880 166,70 €	4 129 132,74 €	248 966,04 €	6,42%
012 - charges de personnel	12 630 846,60 €	13 098 185,02 €	467 338,42 €	3,70%
014 - atténuations de produits	56 943,00 €	237 108,14 €	180 165,14 €	316,40%
65 - autres charges de gestion courante	3 098 583,27 €	3 038 853,01 €	-59 730,26 €	-1,93%
66 - charges financières	315 149,71 €	284 866,98 €	-30 282,73 €	-9,61%
67 - charges exceptionnelles	81 349,72 €	24 767,24 €	-56 582,48 €	-69,55%
TOTAL	20 063 039,00 €	20 812 913,13 €	749 874,13 €	3,74%

Le total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 20 812 913,13 € contre 20 063 039,00 € en 2016, soit une augmentation relativement soutenue de 3,74 %.

Les charges à caractère général (chapitre 011), qui regroupent les charges courantes de fonctionnement, sont en forte progression (+6,42%), après avoir connu une tendance globalement à la baisse depuis 2014.

Cette progression résulte principalement d'un phénomène de décalage/rattrapage temporel des dépenses de fluides, dont la seule progression en 2017 (+161 098 €) explique pour plus de 2/3 la hausse constatée sur les dépenses totales de ce chapitre.

Hors fluides, la progression reste globalement modérée (+2,70%) même si celle-ci est en progression par rapport aux trois dernières années, dans un contexte de budget toutefois resserré.

C'est le cas notamment des dépenses liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (+5,5%, en cohérence avec une fréquentation en forte hausse des services proposés), ou encore de dépenses liées aux systèmes d'information et de téléphonie (+8,6%, maintenance contractuelles, prestations de services,...).

A titre indicatif, les charges à caractère général représentent **19,84%** des dépenses, une part en légère augmentation par rapport à 2015 (19,34%).

Le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est parallèlement en nette amélioration (**93,56%** en 2017 contre 86,19% en 2016).

Évolution des charges à caractère général sur la période 2013-2017 :

CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Taux de croissance annuel moyen 2013-2017
4 095 542,52 €	4 058 997,48 €	3 872 212,90 €	3 880 166,70	4 129 132,74	0,20%

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent un montant de 13 098 185,02 € en 2017 contre 12 630 846,60 € en 2016.

Le taux de réalisation final (99,33%) et l'importance de ce poste de dépenses dans le budget global (62,93%, part quasi identique à 2016) requièrent plus que jamais une analyse et un pilotage particulièrement fins au regard des objectifs de maîtrise de la masse salariale sur les années à venir.

L'exercice 2017 se caractérise par une progression soutenue des charges de personnel (+3,70%) qui s'explique par les éléments suivants :

1) Les revalorisations salariales et avancements de carrières des agents pour un impact de +252 000 €. Ces revalorisations sont la traduction de la mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), opérant un reclassement indiciaire pour l'ensemble des agents titulaires au 1^{er} janvier 2017, de l'augmentation du point d'indice revalorisé de +0,6% en juillet 2016, puis de +0,6% en février 2017, ainsi que de la promotion sociale des agents de la ville (43 avancements de grade et 123 avancements d'échelon en 2017).

2) La mise en œuvre des tickets restaurants, pour un coût de 188 000 €, s'agissant de la part patronale acquittée par la collectivité.

3) Une évolution relativement faible des effectifs pour un surcoût de 40 000 €. La légère hausse d'effectifs (+1,1 ETP en moyenne sur 2017) n'est due qu'aux contrats et heures complémentaires (renfort ou remplacement), les effectifs permanents étant stabilisés par rapport à 2016, et représentant 299,8 ETP.

Ces éléments sont partiellement compensés par un maintien à un niveau élevé des atténuations de charges (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire), dont le montant, en recette, s'établit à 317 044,53 €.

A noter également la baisse de la cotisation de l'assurance du risque statutaire (-33 599 €), dont le montant est toutefois fortement reparti à la hausse en 2018 (environ 95 000 € en 2018).

Evolution des dépenses de personnel sur la période 2013-2017 :

CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Taux de croissance annuel moyen 2013-2017
11 154 533,88 €	11 900 716,58 €	12 256 500,85 €	12 630 846,60 €	13 098 182,02	4,10%

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont en forte augmentation (237 108,14 € en 2017, contre 56 943 € en 2016), en raison de l'augmentation de la contribution obligatoire au FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal, +20 593 €) et du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (159 572 €) qui est une conséquence collatérale de la sortie de la DSU qui permettait jusqu'alors d'être exonéré de cette participation pour carence de logements sociaux sur le territoire communal.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont d'un montant de 3 038 853,01 € en 2017 contre 3 098 583,27 € en 2016, soit une nouvelle baisse de 1,93%, après la baisse déjà constatée en 2015 de 2,14%.

Les subventions aux associations sont globalement stabilisées, et s'établissent à 1 060 110 €. Si l'on neutralise la subvention versée en 2016 dans le cadre du projet Zorgh'eau, le compte administratif constate une légère progression de 2% du montant global des subventions par rapport à 2016, due notamment à une progression mécanique de la subvention versée à l'amicale laïque (+25 173 €), conformément à la convention de partenariat conclue avec cette association organisant les centres de loisirs sans hébergement.

Par ailleurs, comme il est mentionné dans la première partie du rapport, la subvention d'équilibre au CCAS s'élève quant à elle à 1 492 000 €, soit une légère baisse de 8 000 € (-0,5%) par rapport à 2016.

Les autres charges de gestion courante correspondent enfin à la contribution au financement obligatoire de l'école privée Saint Symphorien (246 663 €), ainsi qu'aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (186 121 €).

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 94,76%. Les charges de gestion courante représentent 14,60% des dépenses globales de fonctionnement.

Evolution des autres charges de gestion courante sur la période 2013-2017 :

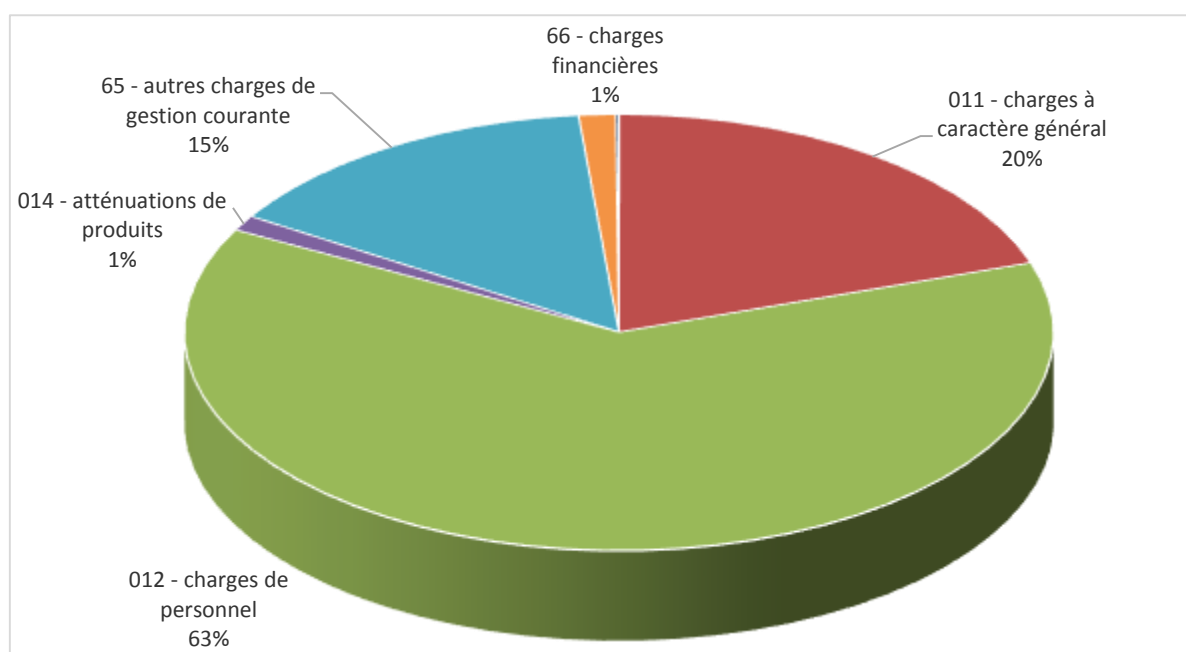
CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Taux de croissance annuel moyen 2012-2016
3 203 824,13 €	3 257 407,24 €	3 166 333,66 €	3 098 583,27 €	3 038 853,01	-1,31%

Les charges financières (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts contractés par la Ville. La baisse de 9,61% s'explique par le vieillissement de la dette (pas de nouvel emprunt avec intérêts entre 2011 et fin 2017), qui, à amortissement constant, se traduit par une diminution des intérêts et par une augmentation du remboursement du capital emprunté.

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 97,56%, et les charges financières représentent 1,37% des dépenses globales de fonctionnement, ce qui est marginal.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) apparaissent en diminution importante par rapport à 2016 (- 56 582,48 €). En réalité, cette diminution n'est due qu'à l'approbation, en 2016, du protocole transactionnel avec le lycée Audubon relatif à la régularisation de la participation à l'utilisation des équipements sportifs à hauteur de 50 000 € (annulation d'un titre sur exercice précédent, intégralement compensé en recettes exceptionnelles). Les charges exceptionnelles ne s'élèvent qu'à 24 767,24 €, dont 19 297 € de subventions exceptionnelles aux associations, ce qui reste particulièrement faible.

Graphique 5 : répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les parts 2017 des chapitres budgétaires dans le budget global sont relativement proches de celles constatées aux comptes administratifs 2015 et 2016. La part que représentent les charges de personnel se stabilise à 63%, alors qu'elle avait connu une forte croissance les années précédentes, et ceci en raison de la progression 2017 des charges à caractère général.

2.2.2 Les recettes

Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Chapitres	2016	2017	Différence	Variation
013 - atténuation de charges	303 502,80 €	317 044,53 €	13 541,73 €	4,46%
70 - produits des services et du domaine	1 363 118,15 €	1 434 610,17 €	71 492,02 €	5,24%
73 - impôts et taxes	16 040 848,44 €	16 759 588,87 €	718 740,43 €	4,48%
74 - dotations, subventions et participations	4 513 314,20 €	4 196 239,74 €	-317 074,46 €	-7,03%
75 - autres produits de gestion courante	219 993,52 €	232 923,11 €	12 929,59 €	5,88%
76 - produits financiers	23 410,38 €	0,00 €	-23 410,38 €	-100,00%
77 - produits exceptionnels	97 373,90 €	175 403,10 €	78 029,20 €	80,13%
TOTAL	22 561 561,39 €	23 115 809,52 €	554 248,13 €	2,46%

Le montant total des recettes réelles de l'exercice 2017 est de 23 115 809,52 € contre 22 561 561,39 € en 2016, soit une augmentation de 554 248,13 € (+2,46%). Alors même qu'en 2016, la ville constatait pour la première fois une diminution de ses recettes d'un exercice à un autre, l'exercice 2017 fait part d'une certaine dynamique, largement influencée toutefois par la progression fiscale issue de l'augmentation des taux début 2017.

Les atténuations de charges (chapitre 013) comprennent les remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement de l'assurance du risque statutaire). Comme depuis maintenant quatre ans, leur montant 2017 se maintient à un niveau relativement élevé (317 044,53 €), à mettre en lien avec les indicateurs d'absentéisme.

Ce chapitre budgétaire représente 1,37% dans les recettes de fonctionnement globales.

Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) regroupent l'ensemble des recettes perçues en contrepartie d'un service rendu à la population (restauration, périscolaire, activités sportives et de loisirs, jeunesse, spectacle vivant,...).

Comme les années passées, ces recettes sont largement dynamisées par les produits liés aux activités périscolaires et de restauration, qui continuent leur progression importante en raison de la hausse de la fréquentation, de l'augmentation du quotient moyen des familles recourant aux services, et de l'augmentation du prix plafond lié au taux d'effort.

Cette donnée est d'autant plus importante que les recettes péri-éducatives et de restauration représentent 87,3% des recettes de ce chapitre budgétaire, qui se décompose par ailleurs de la manière suivante :

- Les produits des services de restauration collective : **900 119,06 €** (+1,42%)
- Les produits liés à l'activité péri-éducative : **336 143,39 €** (+12,04%)
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **34 709,90 €**
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **31 970 €**
- Les produits liés à la valorisation de la mise à disposition de personnel (COS local, associations sportives, budget annexe pompes funèbres) : **38 738,08 €**
- Les produits liés au spectacle vivant : **12 214 €**

Le taux de réalisation du budget pour ce chapitre budgétaire est de **101,31%**. Les produits des services et du domaine représentent 6,21% des recettes globales de fonctionnement, une part en légère progression par rapport à 2016 (6,04%).

Les impôts et taxes (chapitre 73) regroupent l'ensemble des impôts perçus par la commune et les compensations d'impôts versées par Nantes Métropole. Le montant comptabilisé sur ce chapitre est de **16 759 588,87 € en 2017** contre 16 040 848,44 € en 2016 soit une augmentation modeste de **4,48%**.

L'exercice 2017 est caractérisé par une dynamique fiscale **en forte hausse** par rapport aux années précédentes (+674 717€), très principalement en raison de **l'augmentation des taux de fiscalité locale** décidée en janvier 2017.

La seule augmentation des taux de fiscalité (globalement +4%) a généré un produit fiscal complémentaire de **+427 437€**, soit 63% de l'augmentation, le reste (37%) étant dû à l'augmentation des bases fiscales pour un produit de l'ordre de **+247 280 €**.

S'agissant des bases fiscales, la dynamique est à considérer **comme modérée**, même si celle-ci est en reprise par rapport à l'année passée :

+2,07% sur la taxe d'habitation (contre +0,17% entre 2015/2016), dont 0,4% de revalorisation cadastrale légale.

+2,83% sur la taxe foncière (contre +2,69% entre 2015/2016), dont 0,4% de revalorisation cadastrale légale

La ville continue d'être impactée par la mesure (loi de finances pour 2016) de **rétablissement de l'exonération de taxe d'habitation** pour les contribuables à revenus modestes de plus de 60 ans, ou veufs et veuves sans condition d'âge, qui bénéficient de la demi-part fiscale supplémentaire prise en compte pour le calcul de leur revenu fiscal de référence. Les contribuables ré-entreront progressivement dans l'imposition sur une période lissée de 5 ans.

A noter également, que le coefficient de revalorisation cadastrale légale (loi de finances annuelle), s'est établi à +0,4% en 2017, contre +1% en 2016.

BASES		Bases 2016	Bases 2017	Evolution
	Taxe d'habitation	26 465 838 €	27 015 936 €	+2,07%
	Foncier bâti	21 470 671 €	22 079 483 €	+2,83%
	Foncier non bâti	240 694 €	237 350 €	-1,38%

TAUX		Taux 2016	Taux 2017	Evolution
	Taxe d'habitation	20,61%	21,43%	+3,98%
	Foncier bâti	22,41%	23,31%	+4,02%
	Foncier non bâti	75,67%	78,70%	+4,00%

PRODUITS		Produits 2016	Produits 2017	Evolution
	Taxe d'habitation	5 454 609 €	5 789 515 €	+6,13%
	Foncier bâti	4 811 577 €	5 146 727 €	+6,97%
	Foncier non bâti	182 133 €	186 794 €	3,47%
Totaux	10 448 319 €	11 123 036 €	+6,46%	

EFFETS 2017		Effet bases	Effet taux	Somme
	Taxe d'habitation	113 375 €	221 531 €	334 906 €
	Foncier bâti	136 435 €	198 715 €	335 150 €
	Foncier non bâti	- 2 530 €	7 191 €	4 661 €
Totaux	247 280 €	427 437 €	674 717 €	

Les autres taxes ont fait l'objet de réalisations à hauteur de **1 532 660,76 €**. Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **832 927,93 €**. Le montant 2017 est en forte hausse (+65 194,99 €, soit **+8,49%**), et ceci pour la quatrième année consécutive. Cela traduit le maintien à un niveau relativement élevé des transactions immobilières sur Couëron, qui augmentent en nombre, mais également en montant moyen.
- La taxe sur l'électricité : **376 665,97 €**. L'augmentation de cette taxe, qui s'élève à **+17 076,51 €** (+4,75%) par rapport à 2016, s'explique par la seule augmentation du volume d'électricité distribué par les opérateurs sur le territoire communal, dans la mesure où le coefficient multiplicateur qui lui est appliqué reste inchangé depuis le 1^{er} janvier 2016.
- La taxe sur les déchets : **110 968,99 €**. Cette recette est assise sur le tonnage de déchets déclaré par l'usine Arc en Ciel. Son montant est en légère augmentation par rapport à 2016 (+2 404,33 €, soit **+2,21%**).
- La taxe sur la publicité extérieure : **89 848 €**. Pour la troisième année consécutive, cette taxe est en diminution (-1 485,91 €, soit -1,63%) et ceci malgré la réactualisation annuelle des tarifs (+0,2% en 2017). Cette diminution est donc bien due à une diminution du volume et de la surface d'enseignes publicitaires taxées pour les entrepreneurs concernés.

- La taxe sur les pylônes électriques : 71 858 €. Ce montant est en légère augmentation (+ 1 984€, soit +2,84%) par rapport à 2016.

Les reversements de Nantes Métropole

Les participations de Nantes Métropole se traduisent par deux dispositifs dont les modalités ont été définies dans le cadre du pacte financier métropolitain approuvé en décembre 2014 :

- **L'attribution de compensation (AC) : 3 147 356,11 €.** Le montant est contractuellement figé, il est ainsi strictement identique au montant 2016, seul un nouveau transfert de compétences/charges étant susceptible de modifier ce montant.

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 956 536 €.** Ce montant est recalculé chaque année au regard des critères d'effort fiscal, d'insuffisance de potentiel fiscal, et d'insuffisance de revenu moyen par habitant. Les montants reversés aux communes sont par ailleurs indexés sur l'évolution annuelle des produits fiscaux métropolitains, ainsi que des dotations et autres allocations perçues par Nantes Métropole. Compte tenu de ces éléments, la DSC est en baisse de 25 827 €, soit une diminution de 2,63% par rapport à 2016.

Au final, le taux de réalisation du budget pour ce chapitre (impôts et taxes) est de **101,94%**. Ce chapitre représente **72,50%** des recettes globales de fonctionnement.

Les dotations et participations (chapitre 74) regroupent les dotations et les compensations versées principalement par l'État, mais aussi par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse et de la prestation de service ordinaire (PSO).

Elles s'élèvent à **4 196 239,74 € en 2017** contre 4 513 314,20 € en 2016, soit une baisse de **-7,03%**.

L'exercice 2017 est caractérisé par la poursuite de la diminution des dotations de l'Etat, dans une moindre mesure toutefois que les années 2015 et 2016. Pour 2017, c'est une baisse de -292 535 € qui est constatée, et qui vient se cumuler avec les baisses antérieures.

Comme les années précédentes, la principale diminution provient de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur laquelle est ponctionnée, à la fois la contribution 2015-2017 au redressement des finances publiques, et à la fois un écrêtement pour abonder les dispositifs de péréquation, dont la ville ne bénéficie plus. C'est ainsi une diminution de - 281 425 € qui est opérée sur cette DGF malgré « l'effet » population qui vient légèrement amortir la baisse.

Le deuxième fait marquant est la sortie totale et définitive de la dotation de solidarité urbaine (DSU). L'année 2016 constituait la dernière année de perception de cette dotation, c'est donc une perte de 118 343 € qu'il convient de constater en 2017.

Enfin, il est à noter la progression des allocations compensatrices (+115 201 €), qui viennent compenser partiellement la perte de ressources fiscales liée à la mesure d'exonération de taxe d'habitation mentionnée ci-dessus. Cette compensation est toutefois loin d'être intégrale, dans la mesure où ces allocations constituent également des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités, servant notamment à financer les dispositifs de péréquation.

Evolution des principales dotations de l'Etat

Libellé	CA 2016	CA 2017	différence	variation
Dotation Globale de Fonctionnement	2 933 490,00	2 652 065,00	- 281 425,00	- 9,59%
Dotation de Solidarité Urbaine	118 343,00	0,00	-118 343,00	-100,00%
Dotation Nationale de Péréquation	79 684,00	71 716,00	-7 968,00	-10,00%
Allocations compensatrices	275 094,00	390 295,00	115 201,00	41,47%
	3 406 611,00	3 114 076,00	-292 535,00	-8,58%

La baisse des dotations est légèrement atténuée par les recettes issues du partenariat consolidé avec la CAF, contrat enfance jeunesse (**525 818 €**) et Prestation de service ordinaire (**386 298 €**), qui se traduisent par une augmentation globale de 39 384 € par rapport à 2016.

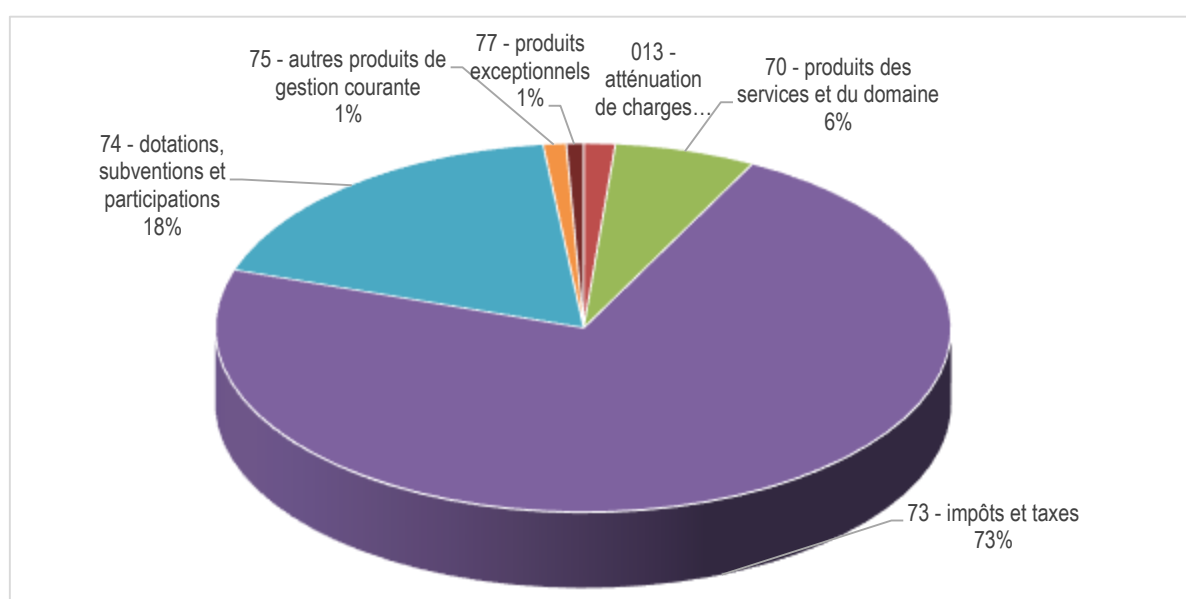
Les dotations et participations représentent 18,15% des recettes globales de fonctionnement, dont 14,02% pour les dotations de l'Etat, une part qui se contracte fortement. Celles-ci représentaient encore 21,50% au début du mandat.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont plus marginaux (environ 1%) et se déclinent principalement de la manière suivante :

- Locations de salles communales : **25 834 €**
- Loyers des biens immobiliers mis en location : **150 141 €**
- Mise à disposition des équipements sportifs (lycée, collège,...) : **56 914 €**

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont, par nature, très fluctuants d'une année sur l'autre. Les montants 2017 (**175 335 €**) correspondent à une cession foncière (79 704 €), à des remboursements de sinistres par les assurances (45 387 €), à des pénalités de retard dans le cadre de marchés publics (11 500 €), et à diverses régularisations d'écritures comptables (encaissement d'avoirs, régularisation de rattachements non réalisés,...)

Graphique 6 : répartition des recettes réelles de fonctionnement



La structure du compte administratif 2017 est relativement proche de celle constatée aux comptes administratifs 2015 et 2016. La part des impôts et taxes croît (72,50% en 2016 contre 71,10% en 2016) au détriment du chapitre dotations et participations (18,15% en 2017, contre 20,00% en 2016).

2.2.3 Le résultat de fonctionnement

Les soldes intermédiaires de gestion

	CA 2016	CA 2017	Différence	Variation
Produits de gestion	22 440 777,11 €	22 940 406,42 €	499 629,31 €	2,23%
Charges de gestion	19 666 539,57 €	20 503 278,91 €	836 739,34 €	4,25%
Excédent brut de fonctionnement	2 774 237,54 €	2 437 127,51 €	-337 110,03 €	-12,15%
Résultat financier	-291 739,33 €	-284 866,98 €	6 872,35 €	-2,36%
Résultat exceptionnel	16 024,18 €	150 635,86 €	134 611,68 €	840,05%
Solde d'opérations d'ordre	-981 326,37 €	- 743 708,80 €	237 617,57 €	-24,21%
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 517 196,02 €	1 559 187,59 €	41 991,57 €	2,77%

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice **s'élève à 1 559 187,59 €**.

La stabilisation de ce résultat par rapport à 2016, permise grâce à un solde favorable des écritures exceptionnelles et d'ordre comptable (dotations aux amortissements, travaux en régie,...) ne saurait masquer « l'effet ciseau » sur l'épargne de gestion. Cette dégradation contraint la ville à une vigilance renforcée dans la préservation des équilibres financiers pour les années à venir, et à la poursuite des efforts de gestion engagés depuis trois ans. Il est principalement la conséquence d'une reprise des dépenses de fonctionnement à la hausse, dont la trajectoire doit impérativement être maîtrisée pour ne pas fragiliser à court terme la situation financière de la collectivité.

Résultats de fonctionnement 2013-2017

CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
2 419 245,12 €	1 651 144,87 €	2 093 046,85 €	1 517 196,02 €	1 559 187,59

2.3 La section d'investissement

2.3.1 Les dépenses

L'exercice 2017 s'apparente à une année de concrétisation opérationnelle de plusieurs grosses opérations d'investissements (groupe scolaire Jean Zay, réhabilitation du bâtiment « la Fonderie », solde des équipements sportifs, terrain synthétique et plateau athlétique,...) qui permettent au compte administratif de constater un niveau sans précédent de dépenses d'équipement (6 518 728,29 €), rehaussant de fait la moyenne constatée depuis le début du mandat.

Le montant des dépenses d'équipement depuis 2014 s'élève en effet à 16 986 080 €, soit une moyenne annuelle proche de 4,25 millions d'euros.

Les principales réalisations en investissement sont détaillées par politique publique dans la première partie du rapport. La répartition par chapitre budgétaire et opérations votées se décline de la manière suivante :

Les dépenses par opération et par chapitre

Opérations / Chapitre	2016	2017
20 - Immobilisations incorporelles	235 487,17 €	174 000,64 €
204 - Subventions d'équipement versées		
21 - Immobilisations corporelles	254 554,22 €	491 122,10 €
23 - Immobilisations en cours	3 221 544,70 €	1 388 157,92 €
TOTAL hors opérations votées	3 711 586,09 €	2 053 280,66 €
125 Groupe Scolaire Jean Zay	753 325,19 €	4 455 447,63 €
129 Médiathèque	4 032,12 €	10 000,00 €
TOTAL opérations votées	757 357,31 €	4 465 447,63 €
TOTAL dépenses d'équipements	4 468 943,40 €	6 518 728,29 €
16 - Emprunts	715 820,82 €	744 348,01 €
27 Autres immobilisations financières		550,00 €
TOTAL des dépenses réelles	5 184 764,22 €	7 263 626,30 €
040 - Opérations d'ordre	103 364,18 €	58 068,32 €
041 - Opérations patrimoniales	512 129,80 €	1 534 045,35 €
TOTAL	5 800 258,20 €	8 855 739,97 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **7 263 626,30 €** intégrant les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

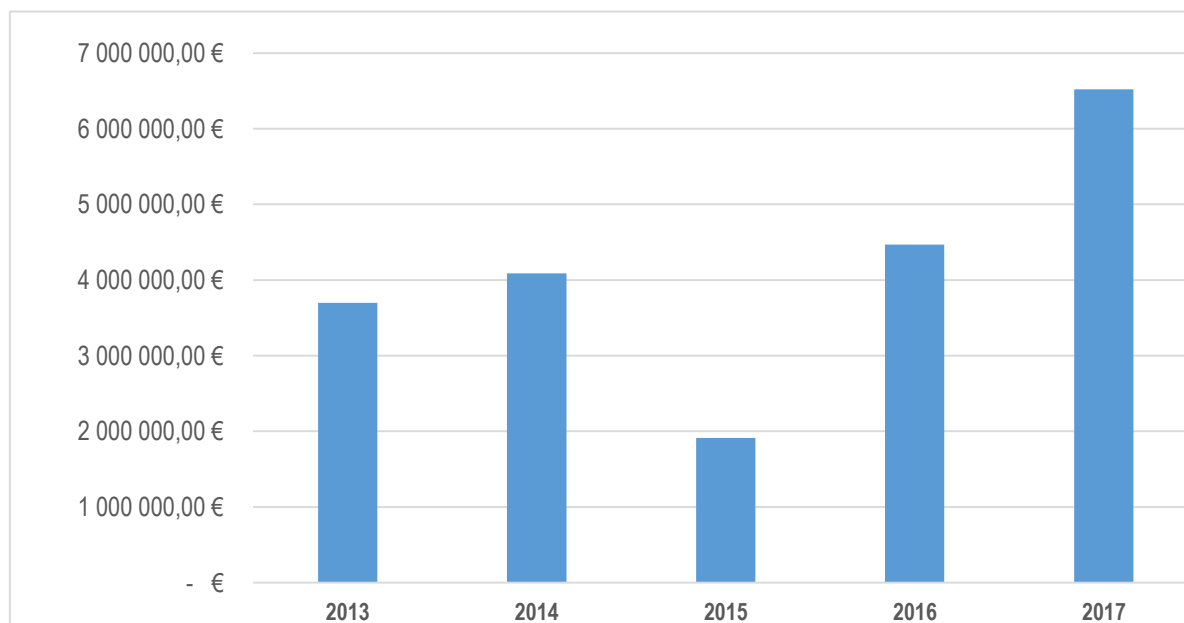
Il est à noter que, pour la deuxième année consécutive, le **taux de réalisation** des dépenses d'équipement s'élève à plus de **80%** des dépenses inscrites au BP, un taux qui conforte la volonté d'une évaluation au plus juste des crédits inscrits, et de la mise en œuvre d'une stratégie d'autorisation de programme/crédits de paiement pour les opérations les plus importantes.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 744 348,01 €, l'emprunt contracté fin 2017 (2 500 000 €) ne prenant effet dans ses échéances qu'à compter de 2018. En revanche, l'encours de dette est rehaussé à un montant de 8,93 millions d'euros, soit un endettement par habitant de 429 €, ce qui reste malgré tout largement inférieur à la moyenne nationale de la strate (1 095 € par habitant).

La capacité de désendettement est, quant à elle, égale à **3,88 années**. Même si cette dernière augmente mécaniquement (dégradation de l'épargne brute conjuguée à une augmentation de l'encours de dette), elle reste inférieure au seuil critique pour une collectivité locale (environ 8 années).

Il est rappelé que la Ville dispose d'une dette parfaitement sécurisée sur un plan contractuel et financier.

Graphique 7 : Evolution des dépenses d'équipement 2013-2017



Au 31 décembre 2017, **les restes à réaliser en dépenses** étaient d'un montant de **240 414,59 €** se décomposant principalement comme suit :

- ⇒ 91 753,57 € pour les dépenses informatiques correspondant notamment à la mise en sécurité réseaux, et à l'acquisition/renouvellement d'équipements informatiques.
- ⇒ 96 379,20 € de petites opérations de réhabilitation ou d'entretien courant du patrimoine bâti de la ville.
- ⇒ 28 978,78 € de renouvellement/modernisation des équipements/matériels techniques, mobilier et parc automobile de la ville.

2.3.2 Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à **7 579 638,85 €**.

Le compte administratif 2017 fait apparaître **1 069 941,65 € de subventions** d'équipement reçues pour les projets en cours, ainsi que **707 327,03 € de FCTVA** perçu sur les investissements n-1.

Au 31 décembre 2017, les restes à réaliser en recettes étaient d'un montant de **2 724 544,90 €** correspondant notamment à l'emprunt signé fin 2017 (2,5 millions d'euros) et aux subventions restant à percevoir sur les opérations d'investissement (réhabilitation bâtiment la Fonderie, ADAP, groupe scolaire Jean Zay).

Les recettes par opération et par chapitre

Opérations / Chapitre	2016	2017
10 - Dotations, fonds divers	281 113,05 €	707 327,03 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	386 433,23 €	3 440 959,70 €
13 - Subventions	237 861,53 €	1 069 941,65 €
16 - Emprunts	3 020,33 €	21 732,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 456,00 €
27 - Autres immobilisations financières	400,00 €	400,00 €
TOTAL des recettes réelles	908 828,14 €	5 243 816,38 €
040 - Opérations d'ordre	1 083 840,55 €	801 777,12 €
041 - Opérations patrimoniales	512 129,80 €	1 534 045,35 €
TOTAL des recettes d'ordre	1 595 970,35 €	2 335 822,47 €
TOTAL Cumulé	2 504 798,49 €	7 579 638,85 €

Détail des subventions reçues

Opérations	Montant
Groupe scolaire Jean Zay – Fonds Régional d'Accompagnement du Logement Social (FRALS) – Région Pays de Loire	26 250,00 €
Groupe scolaire Jean Zay – Aide à l'investissement – CAF de Loire Atlantique	14 489,50 €
Groupe scolaire Jean Zay – Participation financière ZAC – Loire Océan Développement (LOD)	600 000,00 €
Restauration et numérisation des plans Tréfimétaux - DRAC	2 000,00 €
Réhabilitation du bâtiment de la Fonderie – Concours spéciaux – Etat	68 293,60 €
Construction d'un local périscolaire à la Métairie – Aide à l'investissement – CAF de Loire Atlantique	80 000,00 €
Construction d'un local périscolaire à la Métairie – DETR 2012 – Etat	52 500,00 €
Construction d'un local périscolaire à la Métairie – Contrat Départemental de Territoire (CDT 2013-2016) – Conseil Départemental de Loire Atlantique	117 662,00 €
Réalisation d'un terrain synthétique sur le complexe René Gaudin – Concours spéciaux –Etat	18 926,35 €
Réalisation d'un terrain synthétique sur le complexe René Gaudin – Contrat Régional d'Agglomération (CRA 2013-2016)	65 020,20 €
Réalisation d'un terrain synthétique sur le complexe René Gaudin – Fonds d'aide au football amateur (FAFA) – Fédération Française de Football (FFF)	10 000,00 €
Réalisation d'un plateau athlétique au complexe Paul Langevin – Concours spéciaux – Etat	14 800,00 €
TOTAL	1 069 941,65 €